



FNB Technologie MAXIMISEUR DE RENDEMENT^{MC}
Hamilton
(QMAX, QMAX.U : TSX)



HAMILTON ETFs

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	3
Faits saillants de nature financière	8
Rendement passé	12
Sommaire du portefeuille de placements	13

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

15

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	16
États du résultat global	17
États de l'évolution de la situation financière	18
États des flux de trésorerie	19
Tableau des placements	20
Notes annexes	22



RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Technologie MAXIMISEUR DE RENDEMENT^{MC} Hamilton (« QMAX » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers annuels audités, du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») au 121, rue King Ouest, bureau 1601, Toronto (Ontario) M5H 3T9, ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de QMAX est de fournir un revenu mensuel intéressant tout en procurant une exposition à un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés technologiques à grande capitalisation négociés en bourse aux États-Unis. Afin de compléter le revenu de dividendes tiré des actions, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, QMAX aura recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes. Les parts de catégorie E (« catégorie E ») et les parts non couvertes en dollars américains du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») et en dollars américains (les « parts en \$ US ») sous les symboles QMAX et QMAX.U, respectivement.

QMAX tente d'atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille équilibré d'actions de sociétés technologiques à grande capitalisation inscrites principalement à la cote d'une bourse aux États-Unis (individuellement, une « société technologique » et, collectivement, les « sociétés technologiques »). Au lieu ou en plus d'investir directement dans des titres de participation et de les détenir, QMAX peut également investir dans d'autres titres, y compris d'autres fonds d'investissement afin d'obtenir une exposition directe ou indirecte aux titres d'autres sociétés technologiques d'une façon qui est conforme à l'objectif de placement de QMAX. QMAX peut également détenir des espèces et des quasi-espèces ou d'autres instruments du marché monétaire afin de s'acquitter de ses obligations.



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Le gestionnaire passe en revue la composition du portefeuille de façon continue à la recherche d'ajouts, de retraits ou de substitutions possibles qui, à son appréciation, seraient avantageux pour QMAX et les porteurs de parts de celui-ci. La composition du portefeuille dépendra en grande partie de la capitalisation boursière; toutefois, les motifs du gestionnaire pour ajouter, retirer ou substituer des émetteurs peuvent comprendre, notamment : i) son opinion sur la liquidité d'un émetteur; et ii) la disponibilité et la liquidité des options d'un émetteur. Des changements peuvent être apportés à la composition du portefeuille à la discrétion du gestionnaire, et le portefeuille sera rééquilibré intégralement à la discrétion du gestionnaire en vue d'une pondération égale des placements au moins deux fois par an.

Afin d'atténuer le risque de baisse et de générer un revenu, le gestionnaire gèrera activement la stratégie d'options d'achat couvertes de QMAX comprenant généralement la vente d'options d'achat dans le cours ou légèrement hors du cours, à son gré, pouvant viser la valeur totale du portefeuille de QMAX. Nonobstant ce qui précède, QMAX peut vendre des options d'achat couvertes à l'égard d'une plus petite portion du portefeuille, de temps à autre, à la discrétion du gestionnaire.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Les risques associés à un placement sont présentés dans le prospectus du FNB et aucun changement important n'a influé sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de l'exercice / la période. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.** Il est possible de se procurer le prospectus en accédant au site www.hamiltonetfs.com ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2026, les parts de catégorie E du FNB ont produit un rendement de 26,16 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts, alors que les parts non couvertes en \$ US ont produit un rendement de 22,08 %. En comparaison, l'indice Cboe NASDAQ-100 Half BuyWrite V2 (l'« indice de référence ») a affiché un rendement de 19,94 % en dollars canadiens et de 15,82 % en dollars américains, et l'indice Nasdaq-100 a quant à lui affiché un rendement de 24,58 % en dollars canadiens et de 20,31 % en dollars américains, respectivement, pour la même période, sur la base du rendement total. Afin de bonifier le revenu de dividendes tiré des actions, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, le FNB a recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes. L'incidence du programme de vente d'options est l'un des facteurs qui expliquent l'écart de rendement entre le FNB et l'indice de référence.

L'indice CBOE NASDAQ-100 Half BuyWrite V2 mesure le taux de rendement total d'une stratégie d'options d'achat couvertes sur le NASDAQ-100. Cette stratégie consiste à détenir un portefeuille indexé à l'indice NASDAQ-100 et à vendre une succession d'options d'achat sur le NASDAQ-100 (NDX) d'un mois dans le cours.

L'indice Nasdaq-100 comprend 100 des plus grandes sociétés non financières nationales et internationales cotées sur le marché boursier du Nasdaq selon la capitalisation boursière.

Revue du marché

Au cours du premier semestre de 2026, l'économie américaine a poursuivi son expansion à un rythme modéré, les dépenses des ménages ont offert un soutien pour la majeure partie de la période et la création d'emploi est demeurée positive, bien que l'embauche ait ralenti par rapport aux années précédentes. Les pressions inflationnistes sont



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

demeurées relativement maîtrisées au début de la période avant de s'intensifier en mars et en avril alors que les prix de l'énergie ont monté en flèche suivant l'escalade du conflit au Moyen-Orient. Bien que les coûts plus élevés de l'énergie aient provoqué une hausse de l'inflation, les pressions inflationnistes sous-jacentes sont demeures plus contenues.

La Réserve fédérale a maintenu son taux directeur stable dans une fourchette de 3,50 % à 3,75 % à chacune de ses réunions décisionnelles de la période. Les événements géopolitiques au Moyen-Orient et l'incertitude continue entourant la politique commerciale ont contribué aux épisodes de volatilité, mais n'ont pas infléchi l'attitude du marché dans son ensemble. Les titres américains ont progressé au cours de la période, se remettant d'une baisse marquée vers la fin de février et en mars pour atteindre des niveaux quasi records en juin, tandis que les rendements des obligations du Trésor à plus long terme ont été volatils, mais ont terminé la période en hausse dans l'ensemble, et les conditions de crédit pour la catégorie investissement sont demeures favorables.

Le secteur de la technologie aux États-Unis a surpassé le marché boursier en général au cours du premier semestre de 2026, malgré quelques soubresauts. À la fin de février et en mars, le rendement des sociétés technologiques à grande capitalisation a nettement baissé, parallèlement au marché en général, avant de rebondir au cours du deuxième trimestre à mesure que les grandes entreprises de plateformes ont réaffirmé leurs engagements de dépenses d'investissement en intelligence artificielle (« IA ») alors que les sociétés de semi-conducteurs et d'infrastructures d'IA se sont trouvées en tête.

Les actions du secteur américain de la technologie ont connu des épisodes de volatilité élevée tout au long de la période, les fortes variations survenues à la fin de février et en mars ayant été causées par le choc géopolitique général et ses répercussions sur les prix de l'énergie, l'inflation et les attentes en matière de taux d'intérêt. Ensuite, la volatilité est demeurée élevée par intermittence, notamment au moment de la publication des résultats des sociétés ou des annonces de dépenses en IA et en raison de l'évolution des attentes du marché à l'égard de la croissance sectorielle. Les primes sur les options ont augmenté pendant les périodes de tension, mais cette hausse s'est atténuée après la stabilisation des conditions.

Revue du portefeuille

Le FNB investit dans un échantillon des plus grandes sociétés technologiques américaines à l'égard desquelles il existe un marché actif d'options négociées en bourse. Les placements sont pondérés et rééquilibrés semestriellement, et le FNB ne cherche pas à couvrir le risque de change. Intel Corp., Micron Technology Inc., Applied Materials Inc. et Lam Research Corp. ont été ajoutés au FNB au cours de la période, alors que Booking Holdings Inc., Qualcomm Inc., Intuit et AppLovin Corp. ont été retirés du portefeuille, en raison des changements dans leur classement respectif en fonction de la capitalisation boursière.

Les trois titres ayant contribué le plus au rendement du FNB ont été Intel Corp., en raison de l'augmentation de la demande et d'importants partenariats conclus avec des fournisseurs de services à très grande échelle, Micron Technology Inc., soutenu par les prix élevés pour la mémoire et par la demande liée à l'IA, et Advanced Micro Devices Inc., en raison de la forte demande liée aux centres de données et à l'infrastructure d'IA. Les titres qui ont le plus nui au rendement sont Palantir Technologies Inc. et AppLovin Corp., en raison surtout de la volatilité des valorisations et des multiples reculs consécutifs à l'appréciation antérieure du cours de leur action, et Intuit Inc., les actions du secteur des logiciels ayant été réévaluées en raison des préoccupations des investisseurs quant aux répercussions potentielles de l'intelligence artificielle sur les modèles commerciaux traditionnels fondés sur les logiciels.

Les primes sur les options ont évolué parallèlement à la courbe de la volatilité du secteur des technologies tout au long de la période, qui s'est redressée pendant les épisodes d'incertitude géopolitique et de mouvements du marché avant de s'aplatir lorsque les conditions se sont stabilisées. Le gestionnaire a ajusté le ratio de couverture au cours de la période pour permettre de générer le niveau souhaité de primes sur les options pour le FNB.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Perspectives

Alors que les tensions géopolitiques et les incertitudes liées au commerce continuent de peser sur les perspectives mondiales, le gestionnaire s'attend à ce que le secteur américain des technologies reste un puissant moteur de rendement sur les marchés jusqu'à la fin de 2026, grâce aux solides résultats des sociétés, à la progression des investissements dans l'intelligence artificielle et à la demande soutenue en infrastructures numériques. Les dépenses soutenues en matière de matériel lié à l'IA, d'informatique en nuage et de capacités de production de semi-conducteurs devraient se poursuivre dans une grande partie du secteur, tandis que l'amélioration de la rentabilisation des investissements dans l'IA pourrait constituer un catalyseur supplémentaire pour les bénéfices.

À l'approche des élections de mi-mandat aux États-Unis, la volatilité des actions américaines devrait rester élevée jusqu'à la fin de 2026, les investisseurs continuant d'évaluer l'évolution de la politique commerciale, les investissements liés à l'intelligence artificielle, les risques géopolitiques et les perspectives en matière de politique monétaire. La vague d'investissements dans l'IA devrait faire apparaître des « gagnants » et des « perdants » dans le secteur technologique, ce qui risque d'accentuer la volatilité. Le gestionnaire ajustera activement les niveaux de couverture des options en réaction à l'évolution des conditions du marché.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2026, le FNB a généré un revenu de placement net de 223 133 833 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 27 656 561 \$ pour la période close le 30 juin 2025. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 3 382 150 \$ (2 393 279 \$ en 2025), dont une tranche de néant (néant en 2025) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 45 757 525 \$ aux porteurs de parts (32 685 846 \$ en 2025).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 121, rue King Ouest, bureau 1601, Toronto (Ontario) M5H 3T9, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 11) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 figurent aux états de la situation financière.



Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et depuis que les parts de catégorie E ont commencé à être négociées, soit le 25 octobre 2023 et que les parts non couvertes en \$ US ont commencé à être négociées, soit le 29 août 2025. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Parts en catégorie E

Période ¹⁾	2026	2025	2024	2023
Actif net par part à l'ouverture de la période	22,79	21,92	17,95	16,00 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation				
Total des revenus	0,04	0,11	0,12	0,02
Total des charges	(0,09)	(0,19)	(0,19)	(0,03)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	(0,03)	1,23	0,74	(0,23)
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	6,20	2,65	5,69	1,63
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	6,12	3,80	6,36	1,39
Distributions				
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(1,25)	–	–	–
À partir des gains en capital nets réalisés	–	(0,40)	(0,29)	(0,19)
Remboursement de capital	–	(2,06)	(2,10)	(0,17)
Total des distributions³⁾	(1,25)	(2,46)	(2,39)	(0,36)
Actif net par part à la clôture de la période⁴⁾	27,20	22,79	21,92	17,95 \$

**Faits saillants de nature financière** (suite)**Parts non couvertes en \$ US**

Période¹⁾	2026	2025
Actif net par part à l'ouverture de la période	22,93	21,97 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation		
Total des revenus	0,04	0,03
Total des charges	(0,09)	(0,07)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	–	0,77
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	5,98	0,48
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	5,93	1,21
Distributions		
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(1,26)	–
À partir des gains en capital nets réalisés	–	(0,10)
Remboursement de capital	–	(0,50)
Total des distributions³⁾	(1,26)	(0,60)
Actif net par part à la clôture de la période (en \$ CA)⁴⁾	27,36	22,93 \$
Actif net par part à la clôture de la période (en \$ US)⁴⁾	19,29	16,71 \$

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur.

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)**Ratios et données supplémentaires****Parts en catégorie E**

Période¹⁾	2026	2025	2024	2023
Total de la valeur liquidative (en milliers)	1 018 458	729 395	493 215	147 894 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	37 449	31 999	22 505	8 238
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,77 %	0,77 %	0,80 %	0,78 %
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou absorptions ³⁾	0,77 %	0,77 %	0,80 %	0,78 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,03 %	0,03 %	0,06 %	0,05 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	50,53 %	67,44 %	56,79 %	10,34 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	27,20	22,79	21,92	17,95 \$
Cours de clôture	27,19	22,81	21,93	17,94 \$

Parts non couvertes en \$ US

Période¹⁾	2026	2025
Total de la valeur liquidative (en milliers)	8 566	6 020 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	313	263
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,77 %	0,75 %
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou absorptions ³⁾	0,77 %	0,75 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,03 %	0,03 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	50,53 %	67,44 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (en \$ CA)	27,36	22,93 \$
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (en \$ US)	19,29	16,71 \$
Cours de clôture (en \$ US)	19,33	16,72 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2026 et aux 31 décembre de l'exercice / de la période présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice / la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renonciations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice / la période.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année / période est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année / période, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'exercice / la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.



Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

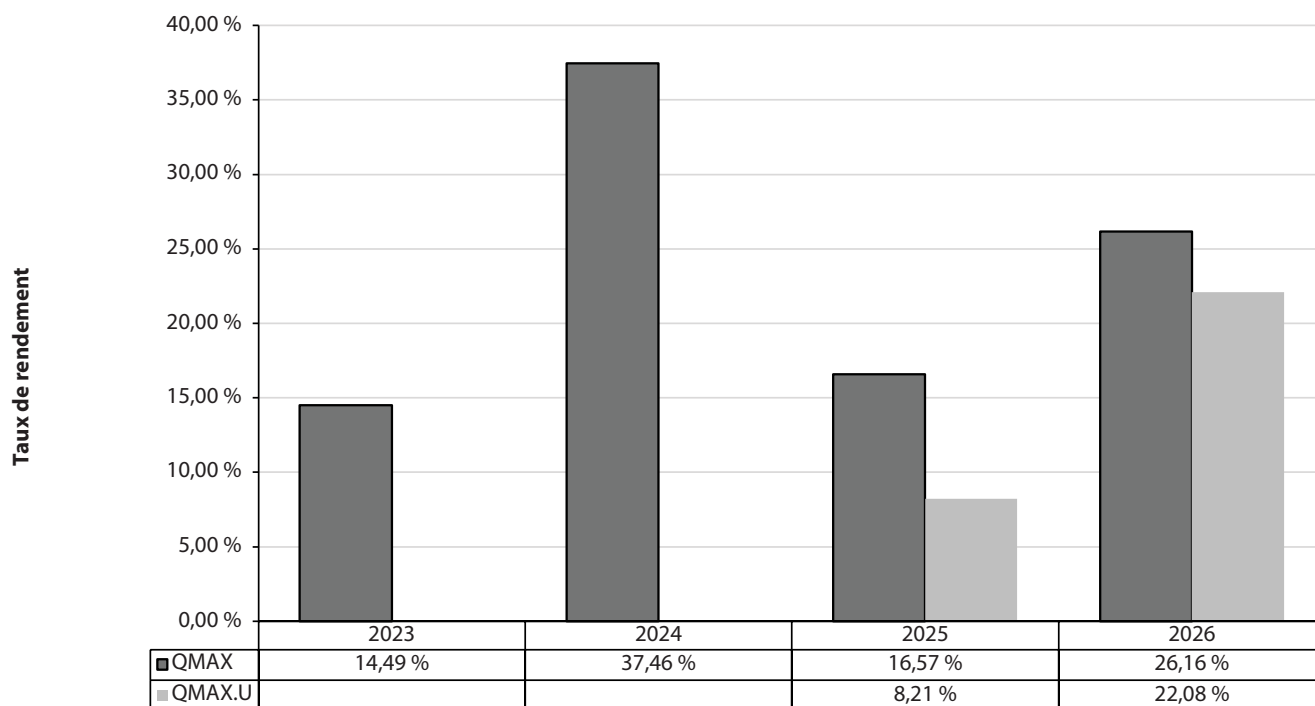
Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux, marketing et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
100 %	—

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les exercices et les périodes indiqués, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Les parts de catégorie E (QMAX) ont commencé à être négociées le 25 octobre 2023.

Les parts non couvertes en \$ US (QMAX.U) ont commencé à être négociées le 29 août 2025.



Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2026

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur		
Actions américaines	1 052 163 903 \$	102,45 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 580 543	0,25 %
Autres actifs, moins les passifs	(9 235 904)	-0,90 %
Positions vendeur		
Options d'achat sur actions	(18 484 790)	-1,80 %
	1 027 023 752 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur		
Technologie de l'information	768 848 641 \$	74,86 %
Produits de consommation discrétionnaire	165 846 904	16,15 %
Services de communication	117 468 358	11,44 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 580 543	0,25 %
Autres actifs, moins les passifs	(9 235 904)	-0,90 %
Positions vendeur		
Options d'achat sur actions	(18 484 790)	-1,80 %
	1 027 023 752 \$	100,00 %

**Sommaire du portefeuille de placements** (suite)

Au 30 juin 2026

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur	
Applied Materials Inc.	9,86 %
Intel Corp.	9,46 %
Advanced Micro Devices Inc.	9,37 %
Lam Research Corp.	9,17 %
Micron Technology Inc.	9,05 %
Apple Inc.	5,89 %
Alphabet Inc.	5,88 %
Tesla Inc.	5,73 %
NVIDIA Corp.	5,65 %
Broadcom Inc.	5,64 %
Meta Platforms Inc.	5,56 %
Amazon.com Inc.	5,45 %
Microsoft Corp.	5,40 %
Palantir Technologies Inc.	5,37 %
Netflix Inc.	4,97 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,25 %
Positions vendeur	
Applied Materials Inc., options d'achat	-0,33 %
Lam Research Corp., options d'achat	-0,28 %
Advanced Micro Devices Inc., options d'achat	-0,27 %
Micron Technology Inc., options d'achat	-0,25 %
Intel Corp., options d'achat	-0,23 %
Tesla Inc., options d'achat	-0,10 %
Amazon.com Inc., options d'achat	-0,05 %
Broadcom Inc., options d'achat	-0,05 %
Alphabet Inc., options d'achat	-0,04 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 121, rue King Ouest, bureau 1601, Toronto (Ontario) M5H 3T9 ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.



RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Technologie MAXIMISEUR DE RENDEMENT^{MC} Hamilton (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Patrick Sommerville
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.

Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Hamilton Capital Partners Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes généralement reconnues du Canada.

**États de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025

	2026	2025
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 580 543 \$	1 851 507 \$
Placements (note 6)	1 052 163 903	744 235 920
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	47 671	–
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	692 376	1 081 343
Montants à recevoir se rapportant à des titres émis	1 359 802	–
Total des actifs	1 056 844 295	747 168 770
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	614 507	467 339
Frais d'exploitation à payer	51 610	24 645
Montants à payer se rapportant à des titres rachetés	679 901	–
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	1 384 751	862 295
Distribution à payer	8 604 984	6 710 534
Passifs dérivés (notes 6 et 13)	18 484 790	3 688 770
Total des passifs	29 820 543	11 753 583
Actif net (note 2)	1 027 023 752 \$	735 415 187 \$
Actif net, parts de catégorie E	1 018 458 229	729 394 939
Nombre de parts rachetables en circulation, parts de catégorie E (note 8)	37 448 775	31 998 878
Actif net par part, parts de catégorie E (note 1)	27,20 \$	22,79 \$
Actif net, parts non couvertes en \$ US	8 565 523	6 020 248
Nombre de parts rachetables en circulation, parts non couvertes en \$ US (note 8)	313 023	262 512
Actif net par part, parts non couvertes en \$ US (\$ CA) (note 1)*	27,36 \$	22,93 \$
Actif net par part, parts non couvertes en \$ US (\$ US) (note 1)*	19,29 \$	16,71 \$

* Les parts non couvertes en \$ US ont commencé à être négociées le 29 août 2025.

(Se reporter aux notes annexes.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

Patrick Sommerville
AdministrateurJennifer Mersereau
Administratrice

**États du résultat global** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

	2026	2025
Produits		
Revenu de dividendes	1 406 726 \$	1 662 960 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	1	–
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(1 193 376)	5 258 663
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	27 059	(72 558)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	222 894 696	20 807 538
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(1 273)	(42)
	223 133 833	27 656 561
Charges (note 9)		
Frais de gestion	2 851 231	1 890 664
Honoraires d'audit	10 317	9 750
Honoraires du comité d'examen indépendant	1 678	2 717
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	105 595	109 927
Honoraires juridiques	–	502
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	36 020	24 009
Frais d'administration	46 826	13 049
Coûts de transaction	121 186	92 834
Retenues fiscales	209 296	249 827
Autres charges	1	–
	3 382 150	2 393 279
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	–	–
	3 382 150	2 393 279
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	219 751 683 \$	25 263 282 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

**États de l'évolution de la situation financière** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

	2026		2025
Actif net à l'ouverture de la période	735 415 187	\$	493 214 662 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	219 751 683		25 263 282
Transactions relatives aux parts rachetables			
Produit tiré de l'émission de parts du FNB	145 509 710		166 325 095
Montants totaux versés lors du rachat de parts du FNB	(28 449 826)		(20 829 603)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	554 523		448 322
Distributions			
À partir du revenu net de placement	(45 757 525)		(32 685 846)
Actif net à la clôture de la période	1 027 023 752	\$	631 735 912 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

**États des flux de trésorerie** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	219 751 683 \$	25 263 282 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	1 193 376	(5 258 663)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(222 894 696)	(20 807 538)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	1 491	32
Achat de placements	(352 329 859)	(98 492 726)
Produit de la vente de placements	395 065 575	116 245 418
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(47 671)	(2 599)
Charges à payer	174 133	44 914
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	40 914 032	16 992 120
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	2 817 949	13 995 133
Montant reçu au rachat de parts	307 098	35 525
Distributions versées aux porteurs de parts	(43 308 552)	(30 710 108)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(40 183 505)	(16 679 450)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	730 527	312 670
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 491)	(32)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 851 507	120 972
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 580 543 \$	433 610 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 \$	– \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 149 759 \$	1 410 534 \$
Intérêts payés	(1) \$	– \$

(Se reporter aux notes annexes.)

**Tableau des placements** (non audité)

Au 30 juin 2026

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS AMÉRICAINES (102,45 %)			
Technologie de l'information (74,86 %)			
Advanced Micro Devices Inc.*	116 828	26 519 826 \$	96 251 740 \$
Apple Inc.*	147 459	46 252 470	60 514 935
Applied Materials Inc.*	98 773	49 717 049	101 281 315
Broadcom Inc.*	107 986	32 059 675	57 852 845
Intel Corp.*	490 659	31 511 808	97 165 323
Lam Research Corp.*	153 205	49 762 509	94 155 239
Micron Technology Inc.*	56 771	32 707 891	92 938 203
Microsoft Corp.*	104 823	60 031 473	55 455 100
NVIDIA Corp.*	204 583	34 833 707	58 056 081
Palantir Technologies Inc.*	333 467	57 461 071	55 177 860
		420 857 479	768 848 641
Produits de consommation discrétionnaire (16,15 %)			
Amazon.com Inc.*	165 582	45 174 178	55 970 972
Netflix Inc.*	504 332	57 896 055	51 070 197
Tesla Inc.*	98 582	41 723 560	58 805 735
		144 793 793	165 846 904
Services de communication (11,44 %)			
Alphabet Inc., cat. A*	119 105	33 094 704	60 367 179
Meta Platforms Inc., cat. A*	71 476	54 707 490	57 101 179
		87 802 194	117 468 358
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		653 453 466	1 052 163 903
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (-1,80 %)			
POSITIONS VENDEUR (-1,80 %)			
Options d'achat sur actions (-1,80 %)			
Advanced Micro Devices Inc., juillet 2026, 530,00 \$ US	(119)	(743 331)	(1 143 429)
Advanced Micro Devices Inc., juillet 2026, 520,00 \$ US	(134)	(901 452)	(1 655 296)
Alphabet Inc., cat. A, juillet 2026, 340,00 \$ US	(119)	(342 578)	(450 199)
Amazon.com Inc., juillet 2026, 237,50 \$ US	(180)	(218 083)	(199 760)
Amazon.com Inc., juillet 2026, 235,00 \$ US	(150)	(278 385)	(289 323)
Apple Inc., juillet 2026, 300,00 \$ US	(156)	(145 873)	(50 334)
Apple Inc., juillet 2026, 285,00 \$ US	(138)	(221 691)	(250 520)
Applied Materials Inc., juillet 2026, 620,00 \$ US	(95)	(665 012)	(1 634 320)
Applied Materials Inc., juillet 2026, 630,00 \$ US	(98)	(909 520)	(1 779 748)
Broadcom Inc., juillet 2026, 387,50 \$ US	(108)	(316 759)	(169 637)
Broadcom Inc., juillet 2026, 375,00 \$ US	(107)	(318 972)	(349 790)

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2026

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Intel Corp., juillet 2026, 135,00 \$ US	(464)	(831 321)	(837 391)
Intel Corp., juillet 2026, 127,00 \$ US	(500)	(1 084 194)	(1 581 349)
Lam Research Corp., juillet 2026, 380,00 \$ US	(147)	(687 638)	(1 343 150)
Lam Research Corp., juillet 2026, 385,00 \$ US	(152)	(847 583)	(1 532 192)
Meta Platforms Inc., cat. A, juillet 2026, 570,00 \$ US	(70)	(208 529)	(141 719)
Meta Platforms Inc., cat. A, juillet 2026, 560,00 \$ US	(73)	(350 370)	(336 480)
Micron Technology Inc., juillet 2026, 1 140,00 \$ US	(70)	(1 324 327)	(993 271)
Micron Technology Inc., juillet 2026, 1 130,00 \$ US	(76)	(1 531 266)	(1 482 880)
Microsoft Corp., juillet 2026, 375,00 \$ US	(104)	(183 374)	(149 710)
Microsoft Corp., juillet 2026, 380,00 \$ US	(105)	(300 412)	(231 565)
Netflix Inc., juillet 2026, 74,00 \$ US	(500)	(315 886)	(207 774)
NVIDIA Corp., juillet 2026, 195,00 \$ US	(204)	(249 667)	(346 464)
Palantir Technologies Inc., juillet 2026, 117,00 \$ US	(317)	(324 559)	(307 966)
Tesla Inc., juillet 2026, 407,50 \$ US	(98)	(249 668)	(330 793)
Tesla Inc., juillet 2026, 380,00 \$ US	(98)	(352 525)	(689 730)
		(13 902 975)	(18 484 790)
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		(13 902 975)	(18 484 790)
Coûts de transaction		(50 114)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (100,65 %)		639 500 377 \$	1 033 679 113 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,25 %)			2 580 543
Autres actifs, moins les passifs (-0,90 %)			(9 235 904)
ACTIF NET (100,00 %)			1 027 023 752 \$

* Partiellement donné en garantie pour les contrats d'options d'achat couvertes vendues.

(Se reporter aux notes annexes.)

Notes annexes (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Technologie MAXIMISEUR DE RENDEMENT^{MC} Hamilton (« QMAX » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 8 septembre 2023. Les parts de catégorie E ont commencé à être négociées le 25 octobre 2023 et les parts non couvertes en \$ US ont commencé à être négociées le 29 août 2025. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 121, rue King Ouest, bureau 1601, Toronto (Ontario) M5H 3T9.

Les parts de catégorie E (les « parts en \$ CA ») et les parts non couvertes en dollars américains (les « parts en \$ US ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens et en dollars américains sous les symboles QMAX et QMAX.U, respectivement. Les parts en \$ CA constituent une catégorie distincte de parts du FNB et elles sont similaires aux parts en \$ US du même FNB, mais sont destinées aux investisseurs qui souhaitent acheter et faire racheter des parts d'un FNB en dollars canadiens et ne pas se protéger contre les fluctuations de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de QMAX est de fournir un revenu mensuel intéressant tout en procurant une exposition à un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés technologiques à grande capitalisation négociés en bourse aux États-Unis. Afin de compléter le revenu de dividendes tiré des actions, d'atténuer le risque et de réduire la volatilité, QMAX aura recours à un programme de vente d'options d'achat couvertes.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT**i) Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 17 août 2026.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes annexes (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers**i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement**

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital en trésorerie, au gré du porteur de parts.

Options

Dans le cadre de la stratégie de placement du FNB, des options d'achat visant les actions du portefeuille du FNB sont vendues. La prime reçue à la vente d'une option d'achat est comptabilisée à titre de passif dérivé dans les états de la situation financière. Ces options d'achat sont évaluées à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. L'écart entre la prime reçue à la vente de l'option et sa valeur au cours du marché est comptabilisé à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global.

Lorsqu'une option d'achat position vendeur arrive à échéance, le FNB réalise un profit équivalant à la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat est rachetée, le FNB réalise un profit ou une perte équivalant à l'écart entre le coût de rachat du contrat et la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat position vendeur est exercée, la prime reçue est ajoutée au produit de la vente des placements sous-jacents pour déterminer le profit ou la perte réalisé. Dans les trois cas, les profits ou les pertes réalisés sur les primes reçues sur les options d'achat vendues sont comptabilisés à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global.

Les options d'achat couvertes donnent au porteur le droit d'acheter les titres du FNB à un prix d'exercice établi au cours de la période de l'option. Au cours de cette période, ces titres sous-jacents détenus par le FNB sont donnés en garantie. Les titres donnés en garantie sont indiqués au tableau des placements au 30 juin 2026. La juste valeur totale des titres donnés en garantie au 30 juin 2026 était de 193 041 482 \$.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds d'investissement du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement, le cas échéant, représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers

Notes annexes (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications futures de normes comptables**États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18)**

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Cette nouvelle norme introduit les nouvelles exigences clés suivantes.

- Les entités sont tenues de classer l'ensemble des produits et des charges dans cinq catégories à l'état du résultat net et à l'état du résultat global, à savoir les catégories « exploitation », « investissement », « financement », « activités abandonnées » et « impôt sur le résultat ». Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini intitulé « résultat d'exploitation ». Le résultat net des entités ne sera pas touché par les modifications.
- Les mesures de la performance définies par la direction sont présentées dans une seule note dans les états financiers.
- Des indications plus précises sont fournies sur la façon de regrouper les informations dans les états financiers.

En outre, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte.

Le gestionnaire est encore en train d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme, particulièrement en ce qui a trait à la structure de l'état du résultat global du FNB, au tableau des flux de trésorerie et aux obligations d'information supplémentaires à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. Le gestionnaire évalue également l'incidence sur la façon dont l'information est regroupée dans les états financiers, y compris pour les éléments actuellement désignés comme « Autres ».

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux ci-après indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien.

30 juin 2026	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	1 035 332	–	1 035 332	10 353
Total	1 035 332	–	1 035 332	10 353
En pourcentage de la valeur liquidative	100,8 %	–	100,8 %	1,0 %

31 décembre 2025	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	741 839	–	741 839	7 418
Total	741 839	–	741 839	7 418
En pourcentage de la valeur liquidative	100,9 %	–	100,9 %	1,0 %

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % de l'indice comparatif, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2026	31 décembre 2025
Indice Cboe NASDAQ-100 Half BuyWrite V2	9 448 274 \$	6 813 887 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable de titres de créance, d'actifs dérivés ainsi que de tout montant à recevoir, y compris les montants se rapportant à des revenus courus pertinents, présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats de parts estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 :

	30 juin 2026			31 décembre 2025		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Actions	1 052 163 903	–	–	744 235 920	–	–
Total des actifs financiers	1 052 163 903	–	–	744 235 920	–	–
Passifs financiers						
Options	(18 484 790)	–	–	(3 688 770)	–	–
Total des passifs financiers	(18 484 790)	–	–	(3 688 770)	–	–
Actifs et passifs financiers, montant net	1 033 679 113	–	–	740 547 150	–	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période et de l'exercice présentés. En outre, aucun placement n'a été classé dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2026 et l'exercice clos le 31 décembre 2025.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues

Notes annexes (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de l'exercice est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB n'était partie à aucune transaction de prêt de titres. Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025, le FNB n'a tiré aucun revenu d'opérations de prêt de titres.

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E et de parts non couvertes en \$ US rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat et de rachat doivent respecter une heure limite, soit 15 h (heure de l'Est) à la date d'évaluation.

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de la période de sorte qu'il ne sera pas assujetti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables

**Notes annexes** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Catégorie de parts	Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
Parts en catégorie E	2026	31 998 878	6 499 897	(1 050 000)	37 448 775	35 576 325
	2025	22 504 851	8 247 200	(1 075 000)	29 677 051	26 268 759
Parts non couvertes en \$ US	2026	262 512	275 511	(225 000)	313 023	316 896
	2025	–	–	–	–	–

9. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Notes annexes (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2026	88 897 \$	néant \$	néant \$
30 juin 2025	66 634 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

Notes annexes (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2025, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital.

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs. À aucun moment, le FNB ne fournirait un soutien financier ou autre type d'aide à tout FNB détenu, y compris de l'aide pour l'obtention d'un soutien financier.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

Gestionnaire

Hamilton Capital Partners Inc.
121, rue King Ouest, bureau 1601
Toronto (Ontario)
M5H 3T9
Tél. : 416-941-9888
www.hamiltonetfs.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario)
M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon
1, rue York, bureau 900
Toronto (Ontario)
M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Fiducie TSX
100, rue Adelaide Ouest, bureau 301
Toronto (Ontario)
M5H 4H1



QMAX
FNB Technologie
MAXIMISEUR DE
RENDEMENT^{MC}
Hamilton

Hamilton Capital Partners Inc. | 121, rue King Ouest, bureau 1601 | Toronto (Ontario) M5H 3T9

416.941.9888 | www.hamiltonetfs.com